
APPEL A PROJETS 2012



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Contexte de l'appel à projet :

Le comité de pilotage du PLIE Melun Val de Seine, réuni le 14 octobre 2011, a validé les orientations de la programmation pour l'année 2012 selon les dispositifs suivants :

- **Dispositif Animation et assistance technique**
- **Dispositif Gestion des parcours :**
 - o **Accueil / suivi /accompagnement**
 - o **Orientation / formation / préparation à l'emploi durable**
 - o **Accès et maintien dans l'emploi / création d'entreprises**
 - o **Création d'actions nouvelles**

Cet appel à projet, permet aux différents partenaires territoriaux d'élaborer des propositions d'actions favorisant le retour à l'emploi durable des participants du PLIE. Ceux-ci, résidant au sein de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine, manifestent une volonté et une capacité à se mobiliser dans un parcours d'insertion professionnelle. Ils répondent à l'un des critères suivants : être Demandeur d'Emploi de Longue Durée, jeune sans qualification, allocataire des minimas sociaux, travailleur handicapé ou présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'emploi durable est défini comme un CDI, un CDD de plus de 6 mois ou une entrée en formation qualifiante. Une sortie est considérée comme positive, si la personne est toujours en poste 6 mois après la signature de son contrat.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Procédure de réponse :

La démarche de réponse prendra la forme suivante :

- Le dossier de réponse à l'appel à projets du dispositif PLIE 2012, intitulé « dossier de demande de subvention » doit nous être retourné **au plus tard le 18 novembre 2011 (cachet de la poste faisant foi) en 3 exemplaires « papier » originaux** à l'adresse suivante - GIP Maison de l'Emploi Melun Val de Seine Service PLIE, rue Claude Bernard 77000 La Rochette
- **et une version électronique** à l'adresse suivante - sandy.hadjar@mdemvs.fr

Celui-ci est composé de quatre fichiers :

- un fichier (Word) de demande de subvention,
- un fichier (Excel) d'indicateurs et plan de financement,
- un fichier (Word) notice explicative et documents d'informations
- et un fichier (Excel) d'exemple.

Ces documents vous seront envoyés par mail à votre demande ou sont téléchargeables sur le site internet du PLIE : www.plie-melun-valdeseine.org. Ce dossier est identique à toute demande de subvention relative au Programme opérationnel national du Fonds Social Européen objectif « Compétitivité régionale et emploi » pour la période 2007-2013.

Afin de maîtriser au mieux les différentes procédures liées :

- à la demande d'une aide du Fonds Social Européen
- à la gestion du Fonds Social Européen

les opérateurs sont encouragés à consulter le « guide du candidat » et le « guide du bénéficiaire », mis en ligne sur le site internet du PLIE.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Procédure de validation de la programmation 2012 :

Les critères de validation prendront en compte :

- la conformité des projets aux orientations du comité de pilotage (cf. axes ci-dessous détaillés),
- la qualité et la plus value de l'action au regard des publics cibles du PLIE
- la performance de l'action au regard des objectifs de retour à l'emploi durable du PLIE,
- le montant de la subvention par bénéficiaire,
- la cohérence et la complémentarité des projets avec les actions existantes
- et les orientations des cofinanceurs (cofinancements), la démarche partenariale liée au projet.

Chaque opérateur ayant déposé un dossier, recevra une notification de dépôt.

Après vérification de la conformité et complétude du dossier (demande de subvention signée et tamponnée, plan de financement et annexes correctement renseignés), un certificat de recevabilité sera adressé à l'opérateur.

Tout dossier fera l'objet d'une instruction selon les normes du FSE. A cette occasion, l'équipe d'animation, de suivi et de gestion pourra être amenée à demander des précisions et/ou des pièces complémentaires.

Le comité de pilotage, instance de décision du PLIE, se réunira en début d'année 2012, après avis du comité de présélection. Il validera action par action, la programmation du dispositif pour l'année 2012. Une notification sera alors adressée aux bénéficiaires sélectionnés.

Chaque projet retenu dans le cadre de la programmation 2012 du PLIE donnera lieu à la signature d'une convention annuelle.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



De façon générale, cette programmation, bénéficiant du concours du Fonds Social Européen, vise le renforcement de la cohésion économique et sociale du territoire et chacune des actions le composant doit intégrer les exigences en termes de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de lutte contre toutes les discriminations.

De plus, chaque bénéficiaire prend acte des obligations communautaires lui incombant, en l'occurrence :

- le respect des obligations de publicité
- la participation aux travaux d'évaluation
- la conservation des pièces relatives au suivi et au contrôle de l'opération cofinancée, jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, soit à titre indicatif le 31 décembre 2021, et en particulier toutes les pièces justificatives non comptables afférentes aux factures acquittées
- la remise de tout élément de gestion aux instances de contrôle nationales ou communautaires habilitées, y compris in situ.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



DISPOSITIF ANIMATION et ASSISTANCE TECHNIQUE GESTION DE L'ENVELOPPE NON PRE-AFFECTEE

L'équipe d'animation et de gestion du dispositif PLIE sera composée de 5 personnes à hauteur de 3,25 ETP. Elle se décompose des fonctions suivantes :

- Une directrice opérationnelle : chargée de l'animation du dispositif, elle applique les décisions du comité de pilotage et met en œuvre les procédures relatives à la gestion des fonds communautaires. Elle assure une veille en termes d'ingénierie d'actions territoriales et de coordination inter partenariale.
- Deux chargées de mission (1,5 ETP): elles mettent en œuvre les parcours d'insertion des participants, animent le réseau des référents et la Plate-forme Emploi Entreprise, assurent le suivi et l'évaluation qualitative et quantitative des actions. Elles suivent l'activité du PLIE via le logiciel Viesion de l'éditeur ABC.
- Une responsable administrative et financière : elle met en œuvre les procédures de gestion administrative et financière relative à la gestion du Fonds Social Européen. Elle met en place des tableaux de bords relatifs au suivi administratif et financier des actions ainsi qu'une comptabilité adéquate.
- Une secrétaire comptable dont le rôle est d'assister l'équipe opérationnelle sur les fonctions administratives et de saisir les données dans Présage en collaboration avec la responsable administrative et financière.

**Les dispositifs Animation, Assistance Technique, ainsi que la gestion de l'enveloppe non pré-affectée sont portés par le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
situé rue Claude Bernard 77000 LA ROCHETTE**



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



DISPOSITIF GESTION DES PARCOURS

- ACCUEIL / SUIVI / ACCOMPAGNEMENT

Chaque personne entrée dans le PLIE bénéficie d'un appui dans la construction de son parcours d'insertion, ainsi que *d'un accompagnement renforcé effectué par un référent unique sur la totalité de ce parcours (y compris 6 mois après la signature du contrat de travail ou l'entrée en formation qualifiante).*

→ **Accueil - suivi - accompagnement des participants durant leur parcours puis dans l'emploi**

Les structures déjà engagées dans ce réseau et souhaitant s'y maintenir, ainsi que les structures souhaitant s'y positionner pour la première fois sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et à formuler une demande.

Ce cahier des charges est téléchargeable sur le site internet du PLIE : www.plie-melun-valdeseine.org



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



DISPOSITIF GESTION DES PARCOURS

- ORIENTATION / FORMATION / PREPARATION A L'EMPLOI DURABLE

→ Formations

- Découverte de l'Internet, initiation à l'informatique et bureautique, perfectionnement
- Autres formations

→ Insertion par l'Activité Economique

- Chantier d'insertion
- Actions de formation
- Action d'évaluation professionnelle
- Prospection et placement en emploi (durable ou en phase d'immersion professionnelle)

Une attention particulière sera portée au travail mutualisé entre diverses structures ou à des actions visant à regrouper les participants de divers chantiers autour d'un même objectif.

→ Actions de mobilisation et de dynamisation

- Formalisation et validation du projet professionnel
- Préparation et dynamisation à l'accès à l'entreprise
- Travail sur les freins à l'emploi
- Action de remobilisation et confiance en soi



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



DISPOSITIF GESTION DES PARCOURS

- ORIENTATION / FORMATION / PREPARATION A L'EMPLOI DURABLE

- suite -

→ Préparation à l'emploi durable

- Elargir ses choix professionnels, transférer ses compétences et connaître la réalité des conditions de travail
- Adapter les savoir être (comprendre le fonctionnement des entreprises et leurs attentes, mise en situation ... etc.)

Une attention particulière sera portée aux actions intégrant l'identification des savoirs-être et la conduite au changement

→ Favoriser la mobilité des personnes

- Faciliter l'accès à un moyen de locomotion autonome, bilan mobilité
- Préparation au permis de conduire

→ Favoriser la garde d'enfants

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant un travail sur la rupture de l'isolement, l'échange et l'entraide entre les bénéficiaires.

Enfin, seront particulièrement appréciées les actions permettant de sensibiliser les habitants des ZUS, sur les métiers concernés par la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics liées aux projets ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



DISPOSITIF GESTION DES PARCOURS

- ACCES ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI - CREATION D'ENTREPRISES

Les structures déjà engagées au sein de la Plate-Forme Emploi Entreprise et souhaitant s'y maintenir, ainsi que les structures souhaitant s'y positionner pour la première fois sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et à formuler une demande.

Ce cahier des charges est téléchargeable sur le site internet du PLIE : www.plie-melun-valdeseine.org

L'objectif de cet axe est de renforcer les liens avec les entreprises afin de favoriser le placement et le maintien dans l'emploi des participants

- Actions de mises en relation avec les entreprises : les mises en relation et la prospection s'effectuent en partant du profil des participants
- Actions de diagnostic et d'accompagnement à la reprise ou création d'activité
- Actions de mises en relation par secteur d'activité : commerce - distribution, espaces verts, BTP, services aux personnes, emplois du secteur public, logistique, etc...
- Autres actions visant l'emploi durable



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



DISPOSITIF GESTION DES PARCOURS

- OFFRE D'INSERTION : CREATION D'ACTIONS NOUVELLES

Le PLIE se positionne dans l'ingénierie de projet et favorisera des initiatives nouvelles et expérimentales permettant la mobilisation et le retour à l'emploi durable des personnes en difficulté.

→ A ce propos, le nouveau protocole du PLIE fait apparaître un axe majeur quant à l'accompagnement, la mobilisation, la redynamisation, le placement et le maintien en emploi des séniors. Une attention particulière sera portée à tout projet visant ces objectifs.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen

